



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Reglementation

Question écrite n° 39400

Texte de la question

M Pierre Pascallon attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les difficultés que rencontrent les usagers de la route, en cas de retrait de permis, par suite de la non-concordance entre les juridictions saisies par les préfets et les procureurs de la République. Il lui demande si des mesures peuvent être envisagées afin de remédier à une telle situation.

Données clés

Auteur : [M. Pascallon Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39400

Rubrique : Permis de conduire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1732